Cercle HORIZON
Club OHADA Orléans

SEMINAIRE DE FORMATION

Thème :

« Pratique et Actualités du SYSCOHADA »

Système Comptable OHADA

N'Djamena, du 4 au 7 novembre 2008
Hôtel Le MERIDIEN CHARI

En Partenariat avec

CLUB UNIVERSITAIRE OHADA

Consulting

SCAC

OHADA.com

S O M M A I R E

PAGES

0. RAPPEL DE LA MISSION…… 4

1. OBJECTIF GENERAL ET SPECIFIQUE DU SEMINAIRE…... 6

2. PROGRAMME DE FORMATION ET CONTENU ANDRAGOGIQUE……. 9

3. ANNEXES 14

0. RAPPEL DE LA MISSION

0. RAPPEL DE LA MISSION

La mission de formation dont l'organisation nous a été confiée se rapportait à la formation sur quatre jours de professionnels comptables sur le thème ***« Pratiques et actualités du système comptable OHADA».***

➔Cette mission impliquait la mise en œuvre des diligences suivantes :

- ✓ Conception du programme de formation (en tenant compte des objectifs pédagogiques, du profil des stagiaires, de la dimension des postes, du contenu des tâches, des responsabilités et des habiletés à posséder) ;
- ✓ Diffusion de la formation suivant le contenu du plan de formation accepté avec des outils pédagogiques appropriés ;
- ✓ Présentation du rapport sur le déroulement de la formation avec les évaluations.

Approche andragogique

Les méthodes d'animation ont été actives et ont compris entre autres :

- ✓ De brefs exposés sous forme de fiches techniques (explication des concepts de base) ;
- ✓ D'échange d'expériences ;
- ✓ Plusieurs minis études illustrant l'approche dans différents secteurs d'activité. Le choix de ces études se fera, dans toute la mesure du possible, au regard du type de secteur d'activité des participants ;
- ✓ De mise en situation réelle (simulations) ;
- ✓ De discussions en atelier (formation de petits groupes de discussions autour d'une ou de plusieurs questions précises) ;
- ✓ De remise d'une documentation appropriée (cahier de participant).

Animateur principal

Souleymane SERE,
Expert - Comptable,
Commissaire aux comptes,
Formateur OHADA à l'ERSUMA (Porto – Novo)
Professeur associé au cycle d'Expertise comptable au CESAG (DAKAR)
Contacts :
soulsere@fasonet.bf
00226 70 20 32 39

Co - animateurs

Sékou KONATE
Expert - Comptable,
Commissaire aux comptes,
Ancien Directeur de la BCEAO
Professeur associé au CESAG (DAKAR)
s.konaté@orange.sn
00221 76 68 40 352

Jean Paul NENDIGUI
Expert Comptable
Directeur Associé
NConsulting
N'Djamena – TCHAD
jpn@n-consulting.org

Jacques NJAMPIEP
Expert Comptable / Commissaire aux Comptes
Cabinet ECC / RFA
Enseignant à l'Université de Douala
Douala – CAMEROUN
cabinetrfa2007@yahoo.fr

1. OBJECTIF GENERAL ET SPECIFIQUE DU SEMINAIRE

1. OBJECTIF GENERAL ET SPECIFIQUE DU SEMINAIRE

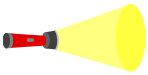

Le présent atelier visait la palette d'objectifs suivants :

1. Objectif général

La comptabilité est le langage des affaires. Les états financiers qui l'accompagnent constituent le principal mode de présentation des informations sur la situation financière des entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, au profit de tous les partenaires intéressés.

Ces documents, à caractère financier sont de nature différente et sont préparés par ceux qui sont mandatés pour diriger les entités économiques, à l'occasion de chaque phase du cycle de gestion à savoir :

- Planification : Plan, programme, budget
- Direction et gestion : Rapport de gestion
- Contrôle et évaluation : Etats financiers

On comprend pourquoi les principes du gouvernement d'entreprise et le droit comptable exigent que « les responsables des comptes[1] » soient impliqués à chaque phase du cycle de production et de publication des informations financières.

➔ **L'objectif général était donc d'améliorer la pratique de l'AUOHC grâce à :**

- l'inventaire exhaustif et le traitement des problèmes rencontrés sur le terrain par les cibles ;
- une meilleure compréhension des enjeux et des implications du projet projeté de révision du SYSCOHADA pour le mettre au niveau des IFRS.

2. Objectif spécifique

➔ Parce qu'ils sont garants de la sécurité des affaires, les professionnels de la comptabilité (comptables d'entreprise, fonctionnaires des impôts, magistrats) se doivent de maîtriser le nouveau droit et système comptable introduit, dans tous les aspects pratiques ainsi que les perspectives d'évolutions prévisibles.

➔ **Les résultats attendus au niveau des participants en fonction des attentes spécifiques étaient de ce fait déclinés comme suit :**

a. Savoir

- Justifier la coexistence SYSCOA / SYSCOHADA et appréhender les limites de la solution actuelle
- Les problèmes pratiques rencontrés sur le terrain de l'application du STSCOHADA et les solutions proposées ;
- Les enjeux, les implications et perspectives d'évolution du SYSCOHADA vers les IFRS

[1] Voir article 6.3 du droit comptable OHADA

b. Savoir faire

A partir d'ateliers thématiques organisés par groupe cible, maîtriser l'application des concepts et des règles :

- Maîtriser les difficultés d'application de la norme (cadre conceptuel, états et documents obligatoires, règles d'élaboration et de présentation des états financiers, etc.) ;
- Comprendre les applications pratiques et fonctionnelles de la norme (calcul de l'impôt, contrôle fiscal ; prévention et traitement des difficultés des entreprises, responsabilité et contentieux, etc.)
- Appréhender les enjeux, la portée et les implications des modifications à apporter au SYSCOHADA pour converger ou être "cohérent avec les normes IAS/IFRS

2. PROGRAMME DE FORMATION ET CONTENU ANDRAGOGIQUE

2. PROGRAMME DE FORMATION ET CONTENU PEDAGOGIQUE

2.1 Programme de formation

➔ Compte tenu des contraintes (objectifs), le programme de formation ci-dessous a été proposé sur 4 jours :

Modules et date	Stratégie de diffusion	Thématiques pratiques de discussions
Le Mardi 04/11/2008 de 08 H à 14 H **Module 1 :** PRESENTATION DU MODELE : LES BASES CONCEPTUELLES DU SYSCOHADA	**Présentation – débats en plénière groupe 1 et groupe 2**	**- Thème 1** : Problématique de la coexistence SYSCOA / SYSCOHADA (analyse de l'avis de la CCJA n° 001/2001/EP du 30/04/2001) **- Thème 2 :** Etat des lieux de l'application du SYSCOHADA **- Thème 3** : Problématique, enjeux et perspectives d'évolution du SYSCOHADA vers les IFRS - Les IFRS sont elles la cause principale de la crise financière actuelle ?
Mercredi 05 et jeudi 06/11/2008 de 08 H à 14 H **Module 2 :** LES MODALITES D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS : LES PRINCIPES COMPTABLES, LES REGLES D'EVALUATION, LE CADRE COMPTABLE ET LES PRINCIPALES DIFFICULTES COMPTABLES **Module 3 :** LES ETATS FINANCIERS : MODULARITE, STRUCTURATION ET MODE D'EMPLOI	**Deux (2) ateliers thématiques**	- **Atelier thématique groupe 1 : comptables d'entreprise et agents des administrations financières (impôts, douane, etc.) :** *** Thème 1 :** Les principes, les documents comptables obligatoires et les états financiers SYSCOHADA : problèmes d'application (TAFIRE, état annexé, conventions règlementées, rapport de gestion, etc.) *** Thème 2 :** - Contenu et portée des modifications à apporter au SYSCOHADA pour converger ou être "cohérent avec les normes IAS/IFRS" *** Thème 3 :** Contribution du SYSCOHADA à la mobilisation des recettes fiscales (les CGA, résultats comptable et résultat fiscal, implications de l'évolution vers les IFRS, etc.) **Atelier thématique groupe 2 : personnel judiciaire (magistrats, notaires, huissiers, etc.) :** *** Thème 1 :** Contribution du SYSCOHADA à la sécurité juridique et judiciaire (éléments d'intelligence comptable et financière, obligation redditionnelle, force probatoire des documents comptables, prévention et détection des difficultés, et des fraudes, etc.)

Vendredi 07/11/2008 de 08 H à 14 H **Module 4 :** AUOHC ET GESTION : CONTROLE INTERNE ET FIABILITE DES COMPTES **SYNTHESE, EVALUATION DU SEMINAIRE ET CLOTURE**	**- Exposé en plénière** **- Deux (2) ateliers thématiques (1 par groupe cible), présentation en plénière, synthèse et généralisation**	**Atelier thématique groupe 1 : comptables d'entreprise et agents des administrations financières (impôts, douane, etc.) :** *** Etude de cas** : **ERON,** Problèmes d'éthique comptable et remèdes **Atelier thématique groupe 2 : personnel judiciaire (magistrats, notaires, huissiers, etc.) :** *** Etude cas** : **ERON,** Implications fiscales, civiles, pénales et modalités pratiques de prévention

2.2 Contenu détaille du programme

MODULE 1 : Présentation du modèle : Les bases conceptuelles du SYSCOHADA

Séquence 1 : Historique et définition de la comptabilité

- ✓ Fiche 1 : Historique et finalité de la comptabilité
- ✓ Fiche 2 Panorama actuel de la pensée et de la pratique comptable

Séquence 2 : Le cadre théorique de la comptabilité générale

- ✓ Fiche 3 : Cadre comptable et cadre conceptuel
- ✓ Fiche 4 : Présentation du cadre conceptuel de l'IASB
- ✓ Fiche 5 : Présentation du cadre conceptuel du SYSCOA

Séquence 3 : Normalisation comptable et harmonisation internationale

- ✓ Fiche 6 : Les institutions de normalisation internationale
- ✓ Fiche 7 : La pluralité des référentiels et nécessité d'une harmonisation
- ✓ Fiche 8 : Historique de la normalisation comptable en Afrique et dans la zone franc
- ✓ Fiche 9: La hiérarchie des sources du droit comptable et conséquences
- ✓ Fiche 10: Résultats attendus de la mise en oeuvre du SYSCOHADA
- ✓ Fiche 11: Etats des lieux de l'application du SYSCOHADA
- ✓ Fiche 12 : Les efforts de normalisation et perspectives

Séquence 4 : Présentation du modèle SYSCOA et SYSCOHADA

- ✓ Fiche 13 : Présentation de l'OHADA et de l'AUOHC
- ✓ Fiche 14 : Notion de pertinence et de fiabilité
- ✓ Fiche 15 : Innovations et principales caractéristiques du SYSCOHADA

MODULE 2 : Les modalités d'élaboration des états financiers : les principes comptables, les règles d'évaluation, le cadre comptable et les principales difficultés comptables

Séquence 1 : Fondements et portée de l'obligation

- ✓ Fiche 1 : Cadre légal de l'organisation comptable
- ✓ Fiche 2 : Les documents comptables obligatoires autres que les états financiers
- ✓ Fiche 3 : Les états financiers annuels
- ✓ Cas N° 1 : Distinction AO / HAO

Séquence 2 : Les principes fondamentaux

- ✓ Fiche n°4: Les principes comptables fondamentaux
- ✓ Fiche n° 5: Image fidèle
- ✓ Cas d'application N°2 et 3 : Principes comptables

Séquence 3 : Les règles d'évaluation

- ✓ Fiche n°6 : Les règles générales d'évaluation : les différentes formes de la valeur
- ✓ Cas d'application N°4

Séquence 4 : Les principaux enregistrements comptables

- ✓ Fiche 7: Schémas généraux d'écritures de quelques opérations courantes et d'inventaire du SYSCOHADA

Séquence 5 : Problèmes pratiques liés à l'arrêté des comptes

- ✓ Fiche n° 8 : Arrêté des comptes sociaux et consolidés
- ✓ Fiche n° 9 : L'établissement du rapport annuel de gestion
- ✓ Fiche n° 10 : La rédaction des résolutions
- ✓ Fiche n° 11 : La convocation des assemblées générales et la fixation de leur ordre du jour

MODULE 3 : Les états financiers : modularité, structuration et mode d'emploi

Séquence 1 : Les états financiers : Structuration et mode d'emploi

- ✓ Fiche 1 : Quels sont les états financiers ?
- ✓ Fiche 2 : La cohérence conceptuelle des états financiers
- ✓ Fiche 3 : Conception et utilité du compte de résultat
- ✓ Fiche 4 : Conception et utilité des soldes de gestion
- ✓ Fiche 5 : Conception et mode d'emploi du bilan
- ✓ Fiche 6 : Conception et utilité du TAFIRE
- ✓ Fiche 7 : Conception et utilité de l'état annexé
- ✓ Fiche 8: Contenu et portés de la révision du SYSCOHADA pour être cohérent avec les IFRS

Séquence 2 : Contribution du SYSCOHADA à l'analyse financière

- ✓ Fiche 9 : Les fondements de la nouvelle analyse financière
- ✓ Fiche 10 : Analyse de la structure de l'entreprise
- ✓ Fiche 11 : Analyse des performances de l'entreprise
- ✓ Fiche 12 : Les ratios institués par la BCEAO dans le cadre des accords de classement
- ✓ Fiche 13 : Contribution du SYSCOHADA à la mobilisation des recettes fiscales
- ✓ Fiche 14 : IFRS et résultat fiscal

MODULE 4 : AUOHC et gestion : Contrôle interne et fiabilité des comptes

Séquence 1 : La gouvernance d'entreprise : Définition, enjeux et perspectives

- ✓ Fiche n° 1 : Définition et origine du concept
- ✓ Fiche n° 2 : Les fondements théoriques du gouvernement d'entreprise
- ✓ Fiche n°3 : L'époque contemporaine et le gouvernement d'entreprise
- ✓ Fiche n°4 : Contenu, portée et implications du concept

Séquence 2 : Le contrôle interne : Définition et portée

- ✓ Fiche n°5 : Définition et étendu du contrôle interne
- ✓ Fiche n°6 : Les conditions de l'existence d'un bon contrôle interne
- ✓ Fiche n°7 : Ce que n'est pas le contrôle interne
- ✓ Fiche n°8 : Les éléments constitutifs du contrôle interne
- ✓ Fiche n°9 : Les conséquences d'un contrôle interne insuffisant

Séquence 3 : La pratique du contrôle interne

- ✓ Fiche n°10 : Cas pratique
- ✓ Fiche n° 11 : Partage des responsabilités par rapport à la fraude
- ✓ Fiche n°12 : Responsabilité des organes d'administration et de gestion
- ✓ Fiche n°13 : Responsabilité des organes internes de contrôle
- ✓ Fiche n°14 : Responsabilité du Commissaire aux Comptes
- ✓ Fiche n°15 : Contribution de l'Expert - Comptable

2.3 Stratégie d'animation

En raison de la dispersion des attentes, les participants ont été regroupés en 2 ensembles relativement homogènes : les comptables et agents des administrations financières (impôts, douane, etc.) (groupe 1) ; personnel judiciaire (magistrats, notaires, huissiers, etc.) : (groupe 2). Par conséquent, l'itinéraire andragogique s'est déroulé comme suit :

- des thématiques traités en plénière regroupant toutes les cibles aux fins de favoriser des échanges élargis et profitables à tous (exposés - débats ouverts capitalisation des contributions des cibles en fonction des expériences et des compétences)
- des sujets traités en ateliers en fonction des attentes propres à chaque groupe cible considéré (ateliers thématiques spécialisés organisés par groupe homogène)*
- l'affectation des animateurs disponibles à la prise en charge et à la coordination des différents ateliers.

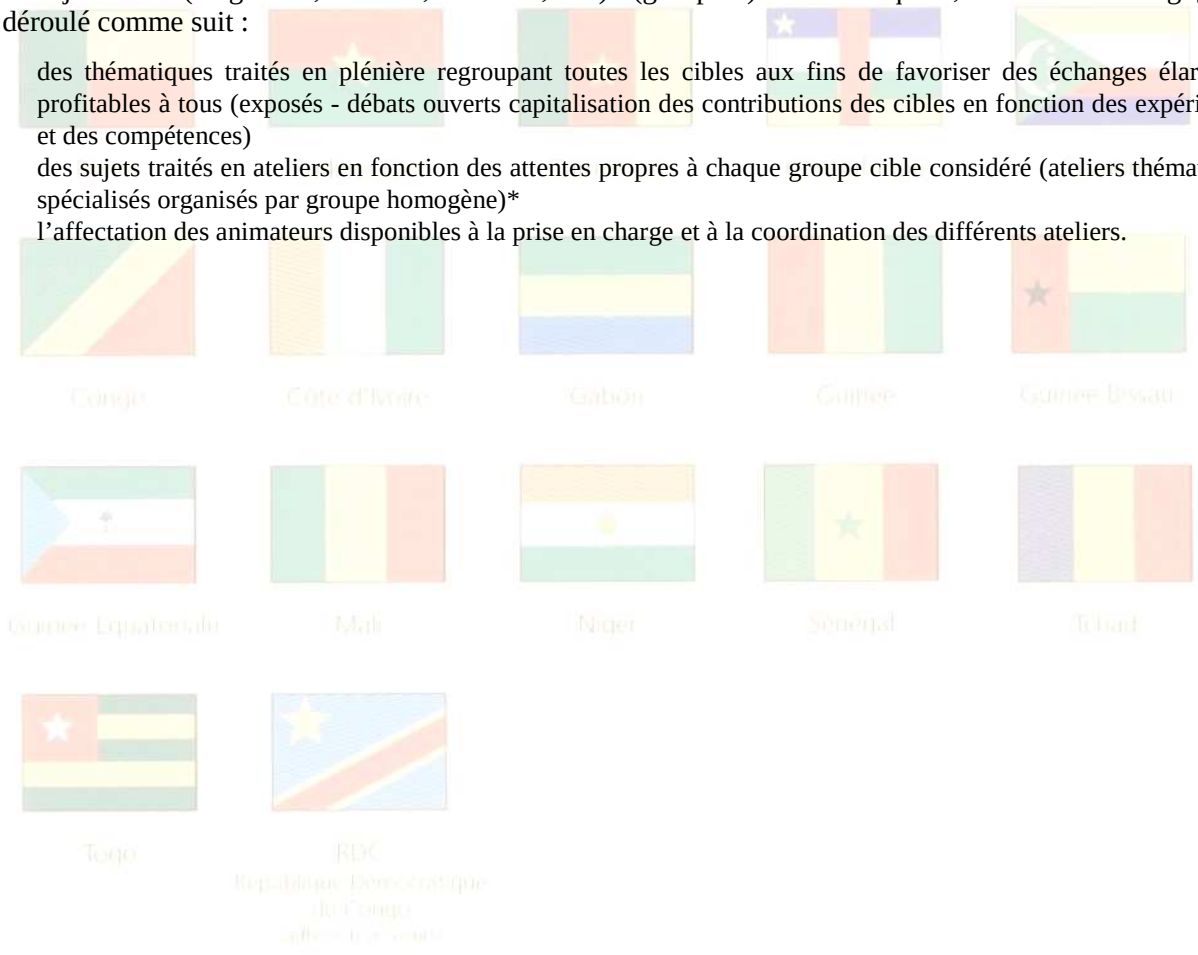

3 – ANNEXES

- Discours

*** Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur**
*** Le Directeur Scientifique du Séminaire**
*** La Présidente du Club Universitaire OHADA de N'Djamena**

Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de le Formation Professionnelle Dr Idriss ALFAROUKH

Séminaire SYSCOHADA
N'Djamena du 4 au 7 novembre 2008

Monsieur le Représentant du Garde des Seaux, Ministre de la Justice,

Monsieur le Représentant du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Tchad,

Monsieur le Président de la Commission Nationale OHADA,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat,

Messieurs les Recteurs, vice-recteurs,

Messieurs les Doyens,

Madame la Présidente du CLUB UNIVERSITAIRE OHADA,

Messieurs les Formateurs et Animateurs de la présente session de formation,

Messieurs / Mesdames les auditeurs,

Chers participants,

Honorables invités,

Je voudrais d'emblée féliciter les artisans de cette rencontre scientifique consacrée à la Comptabilité des entreprises dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA).

Après le temps de la sensibilisation vient le temps de la formation… J'observe avec satisfaction la constance et la continuité dans la démarche de Cercle

Horizon, le Club OHADA d'Orléans visant à promouvoir la réglementation communautaire OHADA au TCHAD.

En effet après les opérations de sensibilisation et une information globale sur l'OHADA, les professionnels et praticiens et spécialistes de la gestion comptable et financière se retrouvent à partir de ce jour jusqu'au 7 novembre, pour étudier **les outils techniques**, **les bases règlementaires** et autres **supports juridiques** mis en œuvre par **l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises.**

Après avoir pris part aux précédentes opérations de sensibilisation menées par Monsieur Akouété pour le compte de Cercle Horizon et de l'UNIDA, c'est avec un réel plaisir que j'ai accepté de parrainer ce séminaire de formation dont le concept et l'objectif s'inscrivent dans les attributions de mon département ministériel.

Bien Plus, parrainer une rencontre scientifique consacrée à l'OHADA est un devoir pour le serviteur de la République que je suis. Notre pays en effet, membre fondateur de l'OHADA, était encore présent au plus haut niveau de l'Etat au Québec le 17 octobre dernier, pour approuver les aménagements et adaptations apportés au Traité de Port Louis afin de le rendre plus efficace. Le Tchad, fidèle à son engagement en faveur de l'harmonisation du droit des affaires, était aux côtés des Etats signataires du nouveau traité OHADA qui a vocation à accélérer et à optimiser l'œuvre d'unification entamée il y a 15 ans. Mesdames et Monsieur, Honorables invités, c'est plus une question de responsabilité que d'opportunité car notre pays va assurer dans quelques mois en 2009, la présidence du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Un honneur pour le Tchad, mais aussi un challenge pour un pays qui accuse un retard non négligeable dans la mise en place des structures et dispositifs internes destinés à assurer une application effective et pérenne du droit

uniforme. Cela est vrai pour l'appareil judiciaire, mais vrai également dans le système d'enseignement.

Pour s'en tenir aux normes comptables OHADA, le déficit d'organisation de la profession comptable constitue, sans aucun doute, un frein au renforcement des capacités des praticiens dans un cadre règlementaire.

Par ailleurs, plus de 7 années après la mise en vigueur du référentiel SYSOHADA, plusieurs sociétés tchadiennes n'ont pas encore basculé leur outil de gestion et les procédures d'informations financières dans le nouveau système.

Du côté de la formation, la nécessité de renforcer les capacités pédagogiques des enseignants surtout dans l'enseignement supérieur, se fait sentir avec une certaine acuité.

Les défis sont donc importants et c'est en cela que cette session de formation trouve son utilité.

Aussi, je tiens à féliciter une fois de plus les organisateurs de ce séminaire à commencer par **Cercle Horizon** et le jeune **Club Universitaire OHADA.**

Votre combat entamé depuis décembre 2007, pour la promotion de l'OHADA au Tchad vous honore. Les résultats sont assez remarquables sur le terrain… C'est d'ailleurs ce qui nous renforce dans notre volonté de vous soutenir dans vos projets futurs. Je soupçonne le même engagement chez les autres partenaires présents à cette table à commencer par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) partenaire historique de l'OHADA.

Je salue aussi la Commission Nationale OHADA, la Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat, l'UNIDA (Organisation pour Unification du Droit en Afrique) pour leur appui divers et varié à ce séminaire.

Tout en souhaitant des journées studieuses et enrichissantes à tous les participants, je déclare ouvert le Séminaire de Formation sur le Système Comptable OHADA – SYSCOHADA…

Je vous remercie.

NDJAMENA DU 04 au 07 Novembre 2008

SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PRATIQUE ET ACTUALITES DU SYSTEME COMPTABLE OHADA

Discours d'ouverture du directeur scientifique

Souleymane SERE

- Chers invités en vos rangs et qualités,
- Mesdames et Messieurs les participants,
- Mesdames, Messieurs.

Le monde connaît aujourd'hui l'une des crises financières les plus sévères (sinon la plus sévère) de l'après guerre et les IAS/IFRS – notamment la juste valeur est critiquée.

Ces normes COMPTABLES INTERNATIONALES DE REPORTING appelées IAS / IFRS aujourd'hui discutée sont pourtant devenues le nouveau standard de communication financière des sociétés cotées en Europe depuis 2002.

Le Japon, la Chine, le Canada seront les prochains grands pays à les appliquer.

L'Afrique devra elle aussi s'y conformer avec la révision projetée de notre référentiel SYSCOHADA.

Devons – nous faire à ces normes des concessions sans réserve ?
Les Etats-Unis devraient reconnaître l'équivalence des IFRS avec leurs US GAAP en 2009, aux termes de la « roadmap » entre la Commission européenne et la SEC.

En contemplation des enjeux actuels, je ne pouvais hésité un seul instant quand il me fut proposé l'honneur de coordonner la présente session de formation professionnelle sur le thème « **PRATIQUE ET ACTUALITES DU SYSTEME COMPTABLE OHADA ».**

L'OHADA a été voulu et pensée par ses pères fondateurs pour accompagner, au moyen de l'intégration juridique, l'intégration économique, qui est une condition sine qua non du développement de la région. En effet la sécurité juridique et judiciaire inspire la confiance des investisseurs, développe l'esprit d'entreprise et de conquête de la croissance.

L'impact de l'OHADA sur la sécurisation de l'environnement des affaires en Afrique devrait être substantiel. La volonté politique des Etats membres, le travail d'uniformisation déjà entrepris (8 Actes uniformes dont le droit comptable et le système comptable OHADA sont appliqués), les actions de formations conduites sur le terrain permettent d'apprécier le chemin parcouru et les résultats obtenus.
N'y a t-il pas aujourd'hui un risque à harmoniser à tour de bras alors même que l'évaluation récente de l'application des Actes uniformes déjà adoptés ne semble pas donner de résultats totalement satisfaisants ?

En ce qui concerne l'évaluation de l'application du droit comptable et l'exercice du contrôle externe, une étude de l'ERSUMA (commanditée par l'Union Européenne et la Banque Mondiale) que j'ai eu l'avantage de coordonner avec le Professeur Sawadogo en novembre 2007 et qui concernait tous les Etats parties, faisait entre autres, les constats ci – après :

1. Premier constat : une insuffisance persistante de la formation des acteurs, cela 10 ans après l'adoption du référentiel dans l'UEMOA

Pourtant, appliquer le droit uniforme de manière à ce qu'il garantisse la sécurité juridique et judiciaire escomptée, commande la connaissance de ce droit.

2. L'étude relevait également la nécessité d'une mise à jour du SYSCOHADA pour tenir compte du contexte international avec l'avènement des IFRS

En effet sous la poussée des exigences de la mondialisation, les normes internationales ont aujourd'hui évolué. On est passé des normes comptables internationales (IAS) aux normes internationales d'information financière (IFRS), dont les conséquences sur le SYSCOHADA et les plans comptables sectoriels (Banques, assurances, par exemples) sont à étudier.

Du reste, un projet de réévaluation de l'ensemble des Actes uniformes est actuellement en cours à la demande de la Banque Mondiale.
Pour ce qui est du SYSCOHADA, il s'agit de maintenir l'effort de modernisation de notre référentiel en étant attentif aux IFRS et aux réformes actuelles induites par la crise financière mondiale.

Le **13 et le 15 octobre 2008**,IASB et la Commission européenne (règlement CE n° 1004/2008 relatif au reclassement des actifs financiers) ont publié des amendements à l'IAS 39 et l'IFRS 7 "Instruments financiers" sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation de certains actifs sur des marchés illiquide.

Parce que la crise financière mondiale actuelle n'épargnera pas l'Afrique, les africains se doivent de se mettre en ordre de combat.

Le silence, ici est synonyme de notre mort certaine.
Le silence, c'est l'autre nom de la « pauvreté absolue de masse », la garantie de la pérennité du Sous-développement ,
et même d'une prime certaine à la fatalité et à la déchéance.
En somme, l'avènement des IFRS exige une « réécriture » du SYSCOHADA. Cependant, ces normes prévues pour « les entreprises cotées», excluent les petites et moyennes entreprises.

Heureusement, un projet de référentiel simplifié destiné aux PME non cotées a été publié par l'IASB en février 2007. L'adoption de ce référentiel simplifié est prévue pour 2009.
Ce sera certainement l'occasion de nous impliquer dans le processus d'élaboration de ce nouveau référentiel.

Pour cela, il nous faut déjà franchir l'étape de la mise en place de la Commission de normalisation comptable de l'OHADA (dont les textes fondateurs seront validés à Brazzaville du 12 au 14 Novembre 2008).

A la faveur de la crise financière, une compétition intellectuelle mondiale est ainsi en marche pour orienter l'évolution de ces règles.

Dans ce contexte, il est crucial d'augmenter notre capacité de réflexion et d'influence dans les débats comptables internationaux.

C'est dans ce contexte que se tient la présente session de formation professionnelle dont l'objectif essentiel est d'améliorer la pratique de l'AUOHC grâce :

- Au traitement de tous les problèmes rencontrés sur le terrain par les participants
- A une meilleure compréhension des enjeux actuels, de la portée et des implications de la mise du SYSCOHADA au niveau des IFRS

Le programme proposé a été pensé autour d'activités qui portent :

- soit sur des sujets généraux qui sont ouverts et qui intéressent tous nos auditeurs (comptables, agents des impôts et magistrats), au regard de l'actualité et des perspectives d'évolution ;
- soit et compte tenu des besoins spécifiques à chaque groupe cible, des thématiques traitées en ateliers.

La méthode pédagogique retenue se veut pratique et interactive pour un public cible d'adultes et de professionnels.

Aux exposés théoriques destinés à raviver ou à opérer une mise à niveau des connaissances techniques, succèderont des travaux en ateliers par groupe cible portant sur des études de cas ou la résolution de problèmes pratiques.

Une abondante documentation constituée des textes des communications, des décisions de justice, des articles de doctrines, des résultats d'études est remise aux stagiaires pour tenir lieu d'outils pédagogiques.

Mesdames, messieurs,

Je renouvelle à chacun de vous mes sincères remerciements et formule
le vœu pour que les bénéficiaires des présentes sessions de formation en tirent le meilleur parti pour eux-mêmes et pour les entités qui les emploie.

Je vous remercie.

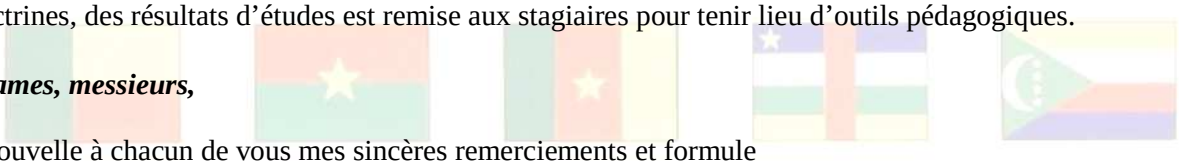

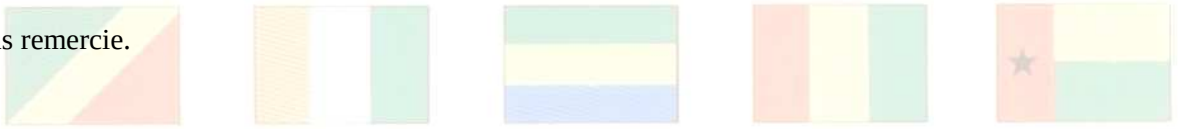

NDJAMENA DU 04 au 07 Novembre 2008

SEMINAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

PRATIQUE ET ACTUALITES DU SYSTEME COMPTABLE OHADA

Discours de clôture du directeur scientifique

Souleymane SERE

Mesdames et Messieurs

Nous voilà au terme des 4 jours d'échanges, d'enrichissement mutuel et de capitalisation sur le thème **« Pratique et actualités du Système comptable OHADA ».**

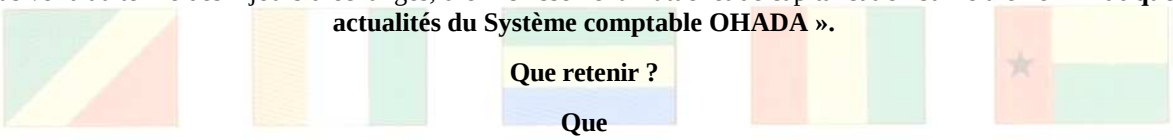

Que retenir ?

Que

7 années après la mise en œuvre du SYSCOHADA et 10 ans de pratique du SYSCOA, il faut envisager, d'aplanir les difficultés d'application relevées sur le terrain tout en maintenant le cap de l'amélioration et de la modernisation de notre référentiel pour l'amener au niveau des normes internationales (IFRS).

Cependant, les conséquences négatives que la présente crise financière mondiale ne manquera pas, contrairement à des idées actuellement diffusées, d'avoir sur nos économies, nous invitent à la prudence et à ne pas faire des concessions sans réserves à ces nouvelles normes.

Nous devons par conséquent nous mettre en ordre de combat, pour affronter la compétition intellectuelle mondiale en marche pour orienter l'évolution de ces normes.

Notre silence sera synonyme de notre mort certaine.

Ainsi dans la poursuite des objectifs de sécurisation de l'environnement des affaires de l'OHADA, des actions vigoureuses multiformes sont nécessaires en matière de normalisation comptable et d'audit pour permettre aux mécanismes existants de fonctionner efficacement :

En ce qui concerne les difficultés d'application du SYSCOHADA sur le terrain ici au Tchad

Les discussions de ces 4 jours mettent en **évidence une application insuffisante du SYSCOHADA dans les entreprises et les entités normalement assujetties.**

Des actions urgentes sont nécessaires et mériteraient l'implication des autorités politiques et des institutions professionnelles (comme la Chambre de Commerce, et le patronat).

En ce qui concerne la Profession Comptable

La mise en place d'un Ordre des experts comptable et des comptables agréés devrait contribuer, comme l'exige le droit des sociétés et les normes internationales, à améliorer l'application du droit harmonisé.

Par ailleurs, les efforts de **formation doivent se poursuivre dans le sens du renforcement de la capacité** des comptables internes salariés comme des professionnels indépendants.

Pour ce qui est des autres parties intéressées (opérateurs économiques, magistrats, auxiliaires de justice, administrations, etc.)

La formation et la sensibilisation doit se poursuivre sans relâche pour permettre une meilleure application du référentiel.

A propos de la relecture du SYSCOHADA

Celle - ci se justifie aujourd'hui et vise la palette d'objectifs ci – après :

(a) Continuer à stimuler l'investissement privé et améliorer la compétitivité de nos entreprises,
(b) Améliorer la gouvernance au sein du secteur marchand privé et parapublic
(c) et parvenir à l'intégration accrue de l'économie de la zone au plan régional et international.

Quant au contenu et la porté de la révision, nous avons relevé que bien que révolutionnaire par rapport au plan comptable Français, le SYSCOHADA restait pour l'essentiel assez différent des normes IFRS, tant dans sa conception que dans son architecture d'ensemble.

En effet en premier lieu, et comme son nom l'indique et contrairement aux IFRS, le SYSCOHADA s'attache non seulement à la nature et aux **caractéristiques de l'information présentée dans les états financiers** mais aussi :

- à l'organisation de la comptabilité,
- aux procédures de tenue des livres
- et à la forme que ces documents doivent prendre.

En second lieu, alors que les IFRS ont été conçues principalement **pour les grandes entreprises** (les sociétés cotées), le SYSCOHADA s'adresse à tout type d'entreprises, avec un niveau d'exigence variable en fonction de la taille de l'entreprise.

Néanmoins, le SYSCOHADA qui est directement et obligatoirement appliqué dans les Etats, est un document relativement court qui laisse, sur certains points qui sont devenus aujourd'hui importants, **une place plus grande à l'interprétation que les normes internationales (IFRS).**

Ces dernières sont conçues de façon modulaire, autour d'un cadre conceptuel et d'un texte de base (IAS 1 « Présentation des états financiers »), sous forme d'une série de normes.

En tout état de cause, dans cette période de crise, la défense et la promotion de notre façon de normaliser la comptabilité doivent être sans complexe et sans arrogance d'essayer de conserver nos acquis tout en prenant en compte les avancées qualitatives des normes internationales.

En ce qui concerne les mécanismes de révision du SYSCOHADA

Les textes de l'OHADA (contrairement à ceux de l'UEMOA qui instituent le CCOA) n'ont pas prévu d'organe chargé d'assister les Etats-parties dans la mise à jour du SYSCOHADA. La **commission de normalisation comptable de l'OHADA** dont la création a été recommandée par le conseil des ministres **en 2002 n'a pas encore vu le jour.**

C'est seulement les 12 au 14 Novembre prochains que les textes fondateurs de cette institution seront validés par un comité des experts des 16 Etats à Brazzaville.

En toute hypothèse, la coexistence de trois niveaux (national, communautaire et régional) présente un risque de lourdeur et une simplification semblerait nécessaire afin de permettre une évolution suffisamment rapide du référentiel SYSCOA/ SYSCOHADA vers les IFRS.

Mesdames et Messieurs

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier encore une fois les organisateurs de la présente rencontre qui nous ont donné l'opportunité de partager ensemble ces instants précieux et fusionnels d'échanges fructueux sur la **pratique et l'actualités du SYSCOHADA.**

Qu'il me soit également permis au nom des autres animateurs et en mon nom personnel de remercier tous ceux, financeurs ou accompagnateurs, dont les actions multiformes ont permis la tenue de la présente session.

Enfin mes remerciements vont à l'endroit des participants pour leur assiduité ainsi que la qualité des apports.

La consolidation de l'Etat de droit, la poursuite de la mise en place d'un environnement des affaires sécurisé et attrayant, **restent et demeureront toujours nos priorités pour booster le développement de nos pays.**

Nous sommes tous des ambassadeurs et des acteurs engagés et enthousiastes pour une meilleure gouvernance et pratique comptable, levier de la croissance pour l'avènement d'une société de progrès fondée sur le droit, la justice et cimentée par la solidarité.
Bon retour dans vos familles respectives,
Bonne fête de fin d'année et à très bientôt.

Je vous remercie

DISCOURS DE CLOTURE

Nadia Djemila, Présidente de Club Universitaire OHADA de l'Université de N'Djamena

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de la Formation Professionnelle

Monsieur le Représentant du Garde des Sceaux Ministre de la Justice

Monsieur le Représentant du Président de la Cour Suprême

Monsieur le Représentant de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat

Messieurs les Recteurs, vice-recteurs, doyens et chefs de départements

Messieurs les Experts - Formateurs

Messieurs / Mesdames les auditeurs

Chers participants

Nous voici au terme de notre séminaire consacré à l'Actualité et à la pratique du Système Comptable OHADA. Pendant 4 jours, et pour la première fois au Tchad, les professionnels de la gestion comptable et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Droit Comptable OHADA, se sont retrouvés pour s'informer et renforcer leur capacité en SYSCOHADA.

Soutenu et accompagné par une équipe d'expert panafricain et dynamique, les participants ont mesuré le chemin parcouru et pris la mesure de l'enjeu à savoir : la mise en œuvre d'un référentiel comptable innovant vecteur de performance et d'efficacité pour les entreprises… En réalité la compétitivité et l'attractivité du marché tchadien qui est en jeu.

En tout cas, le Club Universitaire OHADA de l'Université de N'Djamena et Cercle Horizon d'Orléans, sont heureux d'avoir mise en place cette session de formation qui s'inscrit dans la continuité de leurs actions en faveur de la promotion du Droit OHADA au Tchad.

Au non de toute l'équipe d'animation, je voudrais d'abord remercier les sociétés de la place qui nous ont fait confiance et qui ont cru en notre capacité d'organisation en inscrivant massivement leurs agents et employés à ce séminaire. Nous avons essayé de placer cette rencontre à un haut niveau ; nous avons tenté de joindre l'utile à l'agréable en créant un cadre studieux dans cet environnement majestieux du Méridien CHARI. Nous espérons avoir été à la hauteur de vos attentes.

Permettez moi ensuite, de remercier Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de la Formation Professionnelle pour avoir accepté de parrainer cette rencontre scientifique.

Nos gratitudes vont afin à nos partenaires pour leur soutien divers et variés. Mention spéciale à

- la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad
- la Chambre de Commerce d'Industrie d'Artisanat et des Mines
- le Cabinet N CONSULTING
- la Cabinet de Me PASSANG
- l'UNIDA (Organisation pour l'Unification du Droit en Afrique)

Vive l'OHADA, outil de sécurisation et de fiabilisation des investissements en Afrique.